

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 577 désignant les membres de la Commission de classement du personnel du cadre local autochtone de la Côte Française des Somalis proposé pour un avancement au 1er juillet 1951 .

n° 577

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 mai 1951

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro  
1 août 1951

### TEXTE INTÉGRAL

1° La Commission de classement du personnel des Cadres locaux autochtones de la Côte Française des Somalis, proposé pour un avancement au 1er juillet 1951, se réunira aux jours et heures fixés par son Président. 2° La Commission de classement du personnel des cadres locaux autochtones est composée comme suit : MM. le Secrétaire Général ou son représentant..... Président le Chef du Bureau du Personnel..... Membre le Chef, du Service des Finances ou son représentant — le Chef du Service des P. T. T. ou son représentant — le Directeur du Service des Travaux publics ou son représentant ..... — le Directeur du Service de Santé ou son représentant — le Chef du Service de la Sûreté ou son représentant — 3e Pour chacun des cadres locaux autochtones, sont désignés pour participer à la délibération et au vote : Pour le cadre des plantons : Farah Sherreh (Gouvernement); Pour le cadre administratif : Mohamed Aref (Trésor); Pour le cadre technique : Ibrahim Houmad (Affaires économiques); Pour le cadre actif : Kedamy Youssouf (Sûreté); Pour le cadre sanitaire : Hachi Abdi (Hôpital).